

# CONTRAT D'ENGAGEMENT

AMAP D'OLORON : FROMAGES DE CHÈVRE : ETE 2017: JUILLET - AOUT – SEPTEMBRE

NOM de l'adhérent : .....

ADRESSE (s'il y a des changements ou nouvel inscrit au contrat) :

**Si vous êtes nouveaux adhérents :**

téléphone domicile : ..... portable : .....

adresse électronique : .....

**Nouveauté 2017 ! Sylvie et Michel vous proposent pour ce nouveau contrat, un nouveau produit ! Il s'agit de crottin frais type « faisselle ». C'est à dire égoutté et pas salé (particularité il est encore assez mou donc boîte obligatoire !!).**

## Une distribution toutes les deux semaines.

fromages	Crottins frais	Crottins frais type « faisselle »	Crottins demi-affinés	Buches fraîches	Buches	Pyramides fraîches	Pyramides
prix	1,70 € ou 8 € les 5	1.70€ Ou 8€ les 5	1,70 € ou 8 € les 5	3.20€	3.20€	3.20€	3,20€
quantité souhaitée par distribution	..... fromage(s)	..... fromage(s)	..... fromage(s)	.....fromage(s)	.....fromage(s)	.....fromage(s)	..... fromage(s)
coût pour 1 distribution	..... €		..... €	.....€	.....€	.....€	.....€
				<b>Nombre de distribution: 5 11/07 ; 25/07 ; 08/08 ; 05/09 ; 19/09 (entourez les distributions souhaités)</b>			
				Total à payer:			

**Établissez votre contrat :**

<b>Règlement de l'intégralité en un chèque de</b>	..... €
<b>Règlement en ___ chèques de (encaissement étalé sur plusieurs mois)</b>	..... € + ..... € + ..... €

Tous les chèques sont remis au responsable de trésorerie de l'AMAP : Alain Baqué Meyre ou Yves Herriou

- au moment de la signature des contrats
- établis à l'ordre du producteur, Michel Mathieu.

**Date et signature du membre :**

✂

## AMAP Oloron: Fromages de chèvre

## REÇU

M ....., trésorier de l'AMAP Oloron « fromage de chèvre », atteste avoir reçu de M ....., pour confirmation de son engagement d'achat de fromages, correspondant caractéristiques rappelées ci-dessous, à Michel Mattieu et Sylvie Bourse,

**Distribution les mardis de 18h30 à 19h30 à Oloron.**

**Dates des distributions :** 11/07 ; 25/07 ; 08/08 ; 05/09 ; 19/09

**Dates d'aide à la distribution :** 11/07 ; 25/07 ; 08/08 ; 05/09 ; 19/09

**Règlement du contrat :** ..... € encaissé en  1 chèque  2 chèques  \_\_\_ chèques

**Produits commandés lors des distributions (une distribution toutes les 2 semaines) :**

Crottins frais :	Crottin frais « faisselle » :	Crottins demi-affinés :	Bûches fraîches :	Bûches affinées :	Pyramides fraîches :	Pyramides affinées :
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

Chaque membre s'engage à respecter la charte. **Date et signature : Le (la)**

**trésorier(ère)**



**Trésorerie et distribution :** Yves Herriou – ; Alain Baqué-Meyre - 06 31 43 95 53 ;

## Fiche technique de l'exploitation:

la structure	exploitation individuelle – installation en 1986 – 2 exploitants non certifiée Agriculture biologique spécificité: élevage en haute montagne
les surfaces cultivées	<u>cultures pour l'alimentation des animaux</u> : 8 hectares prairies naturelles
les animaux	-45 chèvres au total et 10 brebis - Estive toute l'année puisque ferme de montagne en accès directe estive communale. (sortent tous les jours sauf par mauvais temps) -Alimentation : Foin (fait par l'exploitant), regain( producteur local de montagne), maïs (non bio fourni par le syndicat du haut Ossau), luzerne et paille (acheté en circuit courant). -une partie des soins est encore en allopathie mais formation en cours en aromathérapie et phytothérapie.
les produits	fromages variés suivant les saisons : fromage de chèvre frais et affiné – tome de chèvre à partir d'août production de mars à mi-novembre.  viande ovine : agneau broutard (petite quantité)
commercialisation	vente directe à la ferme marché de Laruns vente en magasins crémiers et restaurant (Oloron, Pau)

--